

Nouveaux horaires à la mairie

A compter du 1er janvier 2019



Nouveaux horaires à la mairie

A partir du 1er janvier 2019, la mairie de Fleurance accueillera ses administrés sur de nouveaux horaires. Des changements qui interviennent pour mieux répondre aux attentes actuelles du public.

Après un diagnostic et une étude comparative, il a été décidé de réajuster les horaires le midi et l'après-midi.

La mairie sera donc ouverte de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).

Cela permettra d'ouvrir la station biométrique (traitement des dossiers de carte d'identité et de passeport) une demi-journée de plus. L'objectif est de réduire le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous. La station sera ouverte tous les après-midis et le mercredi matin. Cela facilitera les démarches des usagers en RTT.

La mairie sera joignable par téléphone uniquement le matin et par courriel toute la journée (mairie@villefleurance.fr).

Pour la majorité des démarches, possibilité de les accomplir en ligne en trouvant toutes les informations utiles sur le site du <http://service-public.fr> ou sur le site de la ville de Fleurance.

Par exemple, un changement d'adresse sur les listes électorale peut se faire par mail en envoyant l'imprimé et les pièces justificatives ou bien directement sur le site du service public.

Photo Hélène Natale